

AR PREFECTURE

016-200054047-20160920-2016_09_20_02-DE
Reçu le 03/10/2016

- **Considérant** la possibilité de présenter un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente dans le cadre des amendes de police
- **Considérant** la possibilité de présenter un dossier de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR
- **Considérant** le plan de financement tel qu'il est présenté

Travaux d'aménagement	
Installation de chantier, signalisation	23 350,00 €
Aménagement devant le complexe sportif	132 446,69 €
Aménagement jusqu'à l'aire des roches bleues	179 426,89 €
Aménagement devant l'aire des roches bleues	38 657,84 €
Total des Travaux HT	373 881,42 €

Plan de financement	Montants des aides	% d'aides
FEADER (63 % de cofinancement maximum)	200 000,00 €	54 %
DETR (35% excluant les travaux réalisés sur Ansac)	37 859,54 €	10 %
Amendes de polices (50 % de 70 000 € de travaux)	35 000,00 €	9 %
Part commune	101 021,88€	27 %
Coût de l'opération HT	373 881,42 €	100%
TVA	74 776,28 €	
Coût de l'opération TTC	448 657,70 €	

- **Indique** que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2016

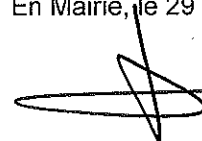
AR PREFECTURE

016-200054047-20160920-2016_09_20_02-DE
Reçu le 03/10/2016

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'avant-projet et le plan de financement présentés ci-avant ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions afférents ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager les travaux décrits ci-avant et à lancer les marchés nécessaires ;
- Inscrit les dépenses afférentes au budget 2016 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 29 septembre 2016



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

